



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	58	58 + 11 pouvoirs

Date de convocation 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Salon des Halles - Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Joël FRANCOIS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Rose-Marie FALQUE, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Audrey FINANCE, Jocelyne CAREL, Laurent KUREK, Cédric PERRIN, Bertrand SCHULTHEISS.**

Représentés : **Didier COLIN à Sabine TIHA, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, François GENAY à Matthieu SIGIEL, Serge DESCLE à Jacques PISTER, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Jonathan HAUVILLER, Virginie GENOT à Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Catherine PAILLARD à Frédéric BREGEARD, Marie VIROUX à Alexandra HUGO.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : FINANCES - Avance exceptionnelle de trésorerie au bénéfice du Syndicat du parc d'activité de GRANDRUPT
Rapporteur : Bruno MINUTIELLO
N° de délibération : 2024_236

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
58	11	69	0	0	0

Le syndicat du parc d'activité de GRANDRUPT avait prévu à son budget primitif 2024, la vente d'un certain nombre de terrains pour un montant total de recettes de 258 785 €.

Or, les négociations sur le découpage des lots ont abouti seulement le 15 juin 2024. Le projet de découpage, produit par le géomètre en juin 2024, est en cours de finalisation et les démarches auprès des services fiscaux sont actuellement menées afin que le notaire puisse finaliser les actes de ventes.

La gestion du syndicat a été impactée par les dispositions à mettre en œuvre en amont de l'installation de la centrale solaire sur le site de Grandrupt.

La volonté affichée par la société JPEE de conclure pour le 18 octobre au plus tard le bail emphytéotique a impacté pendant plusieurs semaines la gestion administrative du syndicat. En effet, le projet de ce document complexe transmis quelques semaines avant l'échéance affichée a nécessité une relecture attentive puis une série d'échanges afin de procéder à de nombreuses corrections. Par ailleurs, une convention d'occupation du domaine public a dû être mise en place mais un problème lié à un repérage de réseau est venu perturber l'intervention de l'INRAP sur site au cours du mois de septembre 2024.

Les circonstances exceptionnelles de gestion exposées ci-dessus ont conduit au décalage des ventes prévues en 2024 sur l'exercice 2025, ce qui impacte gravement la trésorerie du syndicat. Afin que celui-ci puisse honorer tous ses engagements dans des délais acceptables, il semble opportun de faire bénéficier le Syndicat du parc d'activités de GRANDRUPT d'une avance exceptionnelle de trésorerie de la part de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB).

L'instruction n°02-042-M0 du 3 mai 2002 du Ministère de l'Economie et des Finances indique que "les collectivités locales peuvent (...) accorder une avance ou un prêt à une autre collectivité sans violer la règle du dépôt des fonds libres au Trésor, dès lors qu'ils sont prévus dans le budget de la collectivité qui les octroie". Elle précise également que ces opérations ne sont pas considérées comme des opérations de crédit dès lors qu'elles n'ont pas un caractère onéreux.

Elles ne sont donc pas en contradiction avec les dispositions de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 dite "loi bancaire" interdisant à toutes structures autres que des établissements de crédits d'accorder des prêts.

Le montant cumulé de cette avance ne pourra pas excéder 100 000 €. Elle pourra être faite en plusieurs fois si nécessaire, suivant les besoins du Syndicat du parc d'activités de GRANDRUPT, sans facturation d'intérêt.

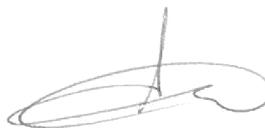
Le remboursement de cette avance devra être faite à la CCTLB avant le 31 décembre 2025.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 en compte 27. La réalisation des avances et des récupérations de trésorerie apparaîtra dans le compte administratif.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à accorder une avance de trésorerie en cas de besoin exceptionnel au Syndicat du parc d'activité de GRANDRUPT pour un montant de 100 000 € maximum.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.12.23 12:01:08 +0100
Ref:7857633-11794821-1-D
Signature numérique
le Président